



Ville de

REMIRE-MONTJOLY

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LES FICHES PRATIQUES : DEMANDE D'ADRESSE POSTALE

LES FICHES PRATIQUES : DEMANDE D'ADRESSE POSTALE

A quoi sert une demande d'adresse postale ?

Le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement votre courrier et être facilement localisable dans la vie quotidienne : accès des services publics et d'urgence, visites diverses, inscriptions au registre de commerce de certaines activités commerciales...

Pour quel immeuble ?

La procédure de numérotage peut concerner un immeuble nouvellement construit ou un immeuble existant dépourvu de numéro de voirie, situés en bordure des voies publiques ou privées (ouvertes à la circulation publique).

Par qui est prise l'initiative de la demande de numérotage ?

Elle est initiée par le propriétaire ou le gestionnaire de l'immeuble concerné.

Par qui est-il déterminé ?

Le numérotage de voirie est déterminé conjointement par les services municipaux et le délégataire du service universel postal : La Poste.

Comment faire la demande d'adresse postale ?

Pour obtenir un numéro de voirie, transmettez votre demande à l'adresse courriel suivante : didier.rousseau@laposte.fr accompagnée des renseignements et des pièces à joindre suivants :

Si vous êtes un particulier :

- Civilité
- Nom/prénom

Si vous êtes une société :

- Nom de la société
- Civilité et nom du représentant de la société

Vos coordonnées :

Adresse postale
Téléphone fixe
Téléphone portable
Courriel

Identification de la parcelle :

Nom de la voie
Références cadastrales (section et numéro)
Présence éventuel d'un ancien numéro de voirie

Pièces à joindre :

Arrêté municipal autorisant les travaux
Plan de masse du Permis de construire
Extrait cadastral

Quand et comment reçoit-on la validation d'adresse postale ?

La validation d'adressage est transmise par le délégataire du service universel postal (La Poste) ainsi :



LA POSTE
DIRECTION REGIONALE DUTRE-REIMS GUINEE
DIRECTION DES SERVICES COLUMBIER COLLS
ORFÈVRE SAÏNE / Didier Rousseau
Tel: 0554 29 54 11
Fax: 0554 29 54 03
didier.rousseau@laposte.fr

Monsieur SAINT-AÏME Sylvain

CAUVENNE, 20 JUILLET 2018

Objet : Validation adressage postal / PC 973 309 17 10111

Suite à votre demande de validation d'adressage concernant la construction d'une maison d'habitation de 3 lots à votre adresse et 2011 voiries sur parcelle AB 504 / lot 17A : ECO QUARTIER GEORGES OTHILY dans la commune de REMIRE MONTJOLY.

La numérotation de l'adressage étant réalisée en partenariat avec la Mairie de la commune de REMIRE-MONTJOLY.

DELIBERATION N° 2018-42/RM : IMPASSE REBEL
L'adressage postal géographique validé et à respecter :

M ou Mme XXX
ECO QUARTIER GEORGES OTHILY
1 IMPASSE REBEL
97304 REMIRE MONTJOLY

La boîte aux lettres sera correctement numérotée à, aux noms des occupants.

Il est absolument important également que les futurs locataires connaissent dès leur premier contact leur adresse afin de faciliter leur démarche au sein des différents services (Orange, EDF, SGDE)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Didier ROUSSEAU
Coordonnateur Adressage - Raccordement

Copie : EGAR@REMIREMONTJOLY.FR

LA POSTE - Société Anonyme au capital de 1 000 000 000 euros - 101 000 000 000 000
Direction des Services Courrier Canal - 8 RUE VERT PÉROUÏT - BP 46851 - 97384 CAUVENNE CEDEX
Régie sociale : 84 804 000 000 DE VANDERMAED - 97307 REMIRE MONTJOLY - Tél. : +33 (0)2 59 44 99 00 - Fax : +33 (0)2 59 44 33 89

Celle-ci indique pour :

- les immeubles nouvellement construits :
 - le type de construction issu du permis de construire ;
 - la référence cadastrale et éventuellement le numéro de lot ;
 - la délibération précisant la dénomination de la voie ;
 - l'adressage postal géographique validé par les services municipaux et la Poste ;
- les immeubles existants :
 - le type de construction issu du permis de construire ;
 - la référence cadastrale ;
 - la délibération précisant la dénomination de la voie ;
 - l'adressage postal géographique validé par les services municipaux et la Poste ;

Des copies de la validation d'adressage sont transmises à : EdF, SGDE, Orange et au SDIS



LES FICHES PRATIQUES

VILLE DE REMIRE-MONTJOLY – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE